Délibération n° 2021-16

OBJET : Constitution de partie civile au nom de la Ville de Châteaubriant dans l'affaire des dégradations des biens municipaux commises en réunion le 10 novembre 2018

E X P O S É

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°2020-64 du 9 juillet 2020 portant délégation à Monsieur le Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice,

Vu l'avis à victime du 2 décembre 2020 transmis par le Tribunal pour enfants de Nantes,

Considérant qu'une information judiciaire a été ouverte à l'encontre des personnes poursuivies pour avoir dégradé des biens municipaux en réunion le 10 novembre 2018 ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la collectivité de se constituer partie civile dans cette affaire en vue d'obtenir réparation des dommages subis en cas de condamnation des prévenus ;

Considérant en conséquence qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser expressément M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à se constituer partie civile au nom de la Ville de Châteaubriant dans l'instance pénale ci-avant rappelée.

D É C I S I O N

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à se constituer partie civile au nom de la Ville de Châteaubriant dans les instances pénales ouvertes contre les personnes poursuivies pour des faits de dégradation de biens municipaux commis en réunion le 10 novembre 2018 ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à désigner les conseils à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la Ville de Châteaubriant dans le cadre de l'action civile jusqu'à l'issue de la procédure ouverte devant le tribunal correctionnel compétente et pour exercer, le cas échéant, les voies de recours, contre ces décisions ;

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout acte afférent à ce litige ;

- de charger M. le Maire ou l'Adjoint Délégué de l'exécution de la présente délibération.

Préfecture de Loire-Atlantique
044-214400368-20210216-621-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 16-02-2021
Publication le : 17-02-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 11 février 2021
Le Maire

Le Maire,
Alain HUNAULT